



# L'Abes à l'horizon 2016

## RAYMOND BÉRARD

Agence bibliographique  
de l'enseignement supérieur  
berard@abes.fr

Conservateur général des bibliothèques, **Raymond Bérard** dirige l'Abes. Il a auparavant dirigé la bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand avant d'être directeur des études à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques puis directeur du Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur. Il contribue régulièrement au BBF.

Depuis sa création en 1994, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) est devenue un opérateur reconnu de la mutualisation documentaire au service des établissements d'enseignement supérieur<sup>1</sup>. Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence a été créée pour mettre en œuvre le Sudoc qui constitue aujourd'hui une réussite éclatante : avec 1454 bibliothèques déployées, plus de 10 millions de notices bibliographiques, 33 millions de documents localisés et 20 millions d'interrogations publiques en 2011, il occupe une place éminente dans le dispositif documentaire français de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## L'Abes et son environnement

À la monoculture du Sudoc des premières années a succédé une large diversification : ouverture de nouveaux catalogues, notamment Calames (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur<sup>2</sup>) en 2007 ; d'outils tel IdRef<sup>3</sup> qui permet la réutilisation du référentiel d'autorités du Sudoc par d'autres applications de l'Abes et des partenaires extérieurs, ou encore Périscope<sup>4</sup>, outil d'aide à la gestion des plans de conservation partagée des périodiques ; rôle croissant dans l'acquisition de ressources numériques avec le portage de groupements de

commande de documentation électronique puis, à partir de 2010, l'achat de licences nationales ; investissement enfin dans la valorisation des thèses, domaine dans lequel l'Abes a toujours joué un rôle important : assurant depuis sa création leur signalement, d'abord dans Téléthèses puis dans le Sudoc, elle a mis en œuvre l'application Star à partir de 2006, dispositif national de signalement, de dépôt et d'archivage pérenne des thèses électroniques, puis en 2011 le Portail des thèses<sup>5</sup>. Ce portail, issu des recommandations du rapport Salençon<sup>6</sup>, fédère, à partir d'un même point d'accès, les informations sur les thèses et les sujets de thèses et donne accès au texte intégral quand il est disponible.

Ces dernières années ont vu des transformations radicales dans le paysage institutionnel et la structuration de l'information scientifique et technique (IST) qui ont fortement impacté la stratégie de l'Abes :

- Recentrage à partir de 2010 de l'action de l'État sur le pilotage stratégique avec transfert des missions opérationnelles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) vers l'Agence : conversion rétrospective des catalogues, normalisation documentaire, projets coopératifs et une partie de sa mission thèses.
- Création de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), très grande infrastructure de recherche conçue pour rationaliser les politiques

5. [www.theses.fr](http://www.theses.fr)

6. Rapport du comité IST (information scientifique et technique) présidé par Jean Salençon. Ce rapport, remis le 19 mai 2008, analyse les évolutions du secteur de l'information scientifique et technique. Ses recommandations encouragent à la définition d'une stratégie au niveau ministériel centrée sur deux pôles : les relations avec les éditeurs et les archives ouvertes. En ligne : [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport\\_IST\\_Juin\\_2008\\_31658.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST_Juin_2008_31658.pdf)

1. Sur les débuts de l'Abes, voir l'article de Katie Brzustowski et Sabine Barral, « L'Abes, coordinatrice et animatrice de réseaux », *BBF*, 2003, n° 2, p. 32-42. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0032-007>

2. [www.calames.abes.fr](http://www.calames.abes.fr)

3. [www.idref.fr](http://www.idref.fr)

4. <http://periscope.sudoc.fr>

publiques d'IST et coordonner l'action des opérateurs<sup>7</sup>. La BSN structure aujourd'hui l'action de l'Abes, notamment dans le secteur des acquisitions numériques, du signalement et de la fourniture de documents, segments que copilote l'Agence respectivement avec Couperin et le CNRS.

- Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 qui inscrit désormais l'action de l'Abes dans une double exigence : mettre en œuvre une stratégie nationale définie par le Ministère et répondre aux attentes de mutualisation des établissements en concevant des produits et services qui répondent à leurs attentes.

Des transferts de missions étaient intervenus dès 2008 : celui de l'administration et de l'exploitation de ses applications professionnelles auparavant assurées par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES), devenu aujourd'hui un simple hébergeur ; celui du Fichier central des thèses (FCT) dont l'université de Paris Ouest La Défense a souhaité se dessaisir en 2010. L'Abes a naturellement été choisie car l'accueil du FCT s'intégrait dans la stratégie du portail des thèses alors en cours de développement. Ces évolutions ont eu une répercussion importante sur l'Abes dont les activités et les moyens humains et financiers indispensables à cette croissance ont connu une progression croissante. Les effectifs sont ainsi passés de 51 à 70 en l'espace de trois ans.

L'Abes a vécu pendant plus de dix ans sur la lancée du Sudoc, grand projet fédérateur (pour l'Agence comme pour les établissements) qui a structuré son action tout au long de cette période et a fortement façonné sa culture professionnelle. Cette époque de pionnier terminée, il n'était plus concevable de continuer à fonctionner sans une vision stratégique pluriannuelle. Cette absence de stratégie avait montré ses limites en accumulant des projets qui peinaient parfois

à trouver leur cohérence. La question se posait d'autant plus que l'Agence n'avait pas toujours été associée à leur conception : elle était perçue davantage comme un prestataire de services que comme un acteur. Il était devenu évident que dans un contexte de montée en puissance de l'autonomie des universités, un nouvel équilibre devait être trouvé entre un Ministère qui se recentrait sur ses fonctions régaliennes et des établissements qui entendaient peser davantage sur la définition des projets de l'Abes.

## Le projet d'établissement 2008-2011

C'est ainsi qu'est né le premier projet d'établissement couvrant la période 2008-2011. Ce fut un premier essai qui a souffert de plusieurs handicaps :

- Il s'est dispersé en de trop nombreuses actions (96 !) sans faire ressortir suffisamment les orientations stratégiques de l'Agence.

- Son élaboration n'a pas suffisamment impliqué les utilisateurs de l'Abes : les principales associations professionnelles (Association des utilisateurs des réseaux de l'Abes – Aura – et Association des directeurs des bibliothèques universitaires – ADBU) n'ont été consultées qu'une fois la trame rédigée par l'Abes. Elles ont réagi plus que proposé.

- Une fois approuvé par le conseil d'administration, il n'a pas débouché sur un contrat avec le MESR en bonne et due forme : les moyens de l'Agence ont continué à être négociés annuellement.

Initiative inaboutie en matière de méthodologie, ce premier projet a toutefois ancré plusieurs impulsions marquantes qui ont prouvé leur pertinence avec le temps et continuent à marquer l'action de l'Abes aujourd'hui :

- Atténuation de la dépendance aux outils d'OCLC, fournisseur historique des progiciels du Sudoc, en conservant sur le moyen terme le cœur de l'application du Sudoc (CBS), et en développant autour de ce cœur des outils utilisant des technologies

et formats standard permettant de s'affranchir au maximum des outils OCLC (pour les interfaces, les imports, les échanges, la production des données) : c'est la stratégie des API<sup>8</sup>.

- Intégration du Sudoc à WorldCat, qui a constitué un vrai tournant dans la mesure où le Sudoc s'est originellement construit contre WorldCat. Cette intégration peut paraître contradictoire avec la volonté d'atténuer la dépendance vis-à-vis d'OCLC mais les deux mouvements diffèrent : on a d'un côté des outils propriétaires dont on souhaite s'affranchir, de l'autre la volonté d'être visible sur WorldCat qui n'est qu'une sortie parmi d'autres, aux côtés de Google Scholar et de l'exposition aux moteurs de recherche.

- Association durable des établissements à la gouvernance de l'Abes : représentation de leurs associations professionnelles (Aura, ADBU, Couperin) au conseil d'administration ; création d'un conseil scientifique qui a aussi permis d'impliquer les chercheurs dans la réflexion stratégique de l'Agence.

- Conventionnement avec les centres régionaux du Sudoc-PS qui a permis de les engager dans une logique de projet favorisant l'ancrage territorial des centres autour de projets structurants tels les plans de conservation partagée.

- Développement de partenariats internationaux : avec RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale), Google Scholar, DART-Europe<sup>9</sup>, portail des thèses européennes qui moissonne Star, le CERL<sup>10</sup> et bien sûr OCLC.

La décision la plus difficile à prendre fut la fermeture du portail Sudoc. Projet emblématique de l'Abes et témoignage de sa volonté de diversification à partir de 2002, sa fermeture était devenue inéluctable pour faire sortir l'Agence de l'ornière que constituait un outil dont le public potentiel avait été mal évalué et surtout l'articulation avec les systèmes locaux sous-

7. Voir, dans ce numéro, l'article de Stéphanie Groudiev, « La Bibliothèque scientifique numérique : un cadre politique de coordination des actions en faveur de l'IST », p. 61-65.

8. API : Application Programming Interface : interface de programmation.

9. Portail européen de valorisation de thèses soutenues en Europe. [www.dart-europe.eu](http://www.dart-europe.eu)

10. Consortium of European Research Libraries. [www.cerl.org](http://www.cerl.org)

estimée. Au portail Sudoc se sont ainsi substituées des niches sur lesquelles l'expertise de l'Abes était reconnue : thèses, manuscrits. La stratégie s'est avérée payante puisque les outils qui en sont issus (Calames, portail des thèses) ont trouvé leur public.

## Le projet d'établissement 2012-2016

Le projet 2012-2016 s'inscrit dans cette même stratégie qui a fait ses preuves :

- Proposer à la fois des services finis (des interfaces, des services) et des services bruts permettant aux établissements de construire leurs propres outils, traitements ou interfaces.

- Ouvrir les données et les rendre interopérables : le Sudoc, IdRef, theses.fr et Calames sont aujourd'hui dans le nuage du « Linked Open Data », communauté de données ouvertes, grâce à la publication en RDF (Resource Description Framework<sup>11</sup>) des données produites par les réseaux Abes et à leur interconnexion interne (autour des autorités Sudoc d'IdRef<sup>12</sup>) ou externe (vers Rameau, Dewey et d'autres cibles comme VIAF<sup>13</sup>).

- Faire le choix d'architectures et protocoles ouverts et standards pour s'affranchir au maximum des outils propriétaires et récupérer la maîtrise de l'exploitation de ses données.

- Concilier la maîtrise de ses données au sein de ses catalogues avec l'appartenance à des réseaux plus larges (WorldCat, CERL, DART-Europe, etc.) donnant une meilleure visibilité à ses catalogues.

11. RDF est un modèle de graphe destiné à décrire de façon formelle les ressources web et leurs métadonnées de façon à permettre le traitement automatique de telles descriptions. C'est le langage de base du web sémantique.

12. IdRef est une application web de l'Abes qui permet à des utilisateurs et à des applications clientes d'interroger, de consulter, de créer et d'enrichir des autorités Sudoc. [www.idref.fr](http://www.idref.fr)

13. VIAF (Virtual International Authority File – Fichier d'autorité virtuel international) agrège les fichiers d'autorités de bibliothèques nationales et de grands catalogues collectifs afin de les interconnecter. VIAF permet de regrouper les différentes notices qui décrivent une même personne. <http://viaf.org>

- Cibler les ressources sur lesquelles l'Abes a acquis une expertise reconnue : les thèses avec le portail des thèses et les ressources acquises sous forme de licence nationale.

À partir de cette stratégie, l'Abes a défini les axes de son projet 2012-2016<sup>14</sup> :

- *Consolider les services existants et leurs réseaux*

L'Abes consolidera les applications et services existants : Sudoc (et toute la famille des applications déclinées à partir du Sudoc), Calames, IdRef, Star, Step, portail des thèses, etc. Cette consolidation passe par la poursuite du déploiement de nouveaux établissements, les évolutions des applications, le développement de la formation à distance, la gestion du changement induite par les évolutions qui se profilent : nouveau code de catalogage RDA<sup>15</sup>, FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records).

- *Faire évoluer les catalogues*

L'Abes travaille à une « FRBRisation » du Sudoc en concevant des traitements automatisés des données existantes ou futures. Ces traitements sont conçus en lien avec l'amélioration de la conversion en RDF existante et avec le projet Qualinca<sup>16</sup>. Ces chantiers ont débuté en septembre 2012.

L'Abes et la BnF visent une convergence aussi large que possible entre les modèles de publication de leurs données respectives en RDF. Les deux établissements sont associés dans la préparation de la mise en œuvre de RDA et ont rédigé ensemble un document d'orientation<sup>17</sup> formalisant les enjeux identifiés à ce jour, qui a été soumis au Comité stratégique bibliographique (CSB). Ils partagent la même vision sur l'horizon du web sémantique pour les catalogues de

demain et coopèrent dans ce nouveau paradigme :

- au niveau des données pour la co-maintenance d'un ensemble de métadonnées françaises publiques de référence sur le web, ouvertes à une large réutilisation ;

- en matière de normalisation, avec la poursuite de la coopération sur RDA et sur la modélisation/FRBRisation ;

- pour la documentation électronique avec un partage des tâches sur le signalement : à la BnF le patrimoine national né numérique en collaboration avec les éditeurs français, à l'Abes le signalement de la documentation électronique scientifique (notamment étrangère), la BnF s'inscrivant dans ce dispositif à travers sa participation aux licences nationales.

- *Constituer un hub des métadonnées*

Ce projet consiste à créer un environnement de traitement semi-automatisé de données bibliographiques acquises en masse auprès des éditeurs ou d'autres sources afin que ces données hétérogènes atteignent un niveau minimal de qualité. En sortie du hub, après avoir été normalisées, corrigées et si possible enrichies, ces données seront reconditionnées et mises à la disposition des catalogues de bibliothèque, des bases de connaissance, du web de données et, pour les données licences nationales, d'Istex. Afin de tester la faisabilité d'un tel environnement, une étude a démarré en septembre 2012 qui livrera en mars 2013 un prototype portant sur cinq corpus.

- *Étendre le rôle de l'Abes dans le système d'information de la recherche courante*

L'Abes étendra le soutien qu'elle apporte aux bibliothèques pour la production de métadonnées et la valorisation des thèses à d'autres services pertinents pour la recherche. L'application IdRef a vocation à prendre place parmi les référentiels communs aux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

- *Signaler les ressources des universités et établissements, en accordant une priorité absolue aux ressources électro-*

14. [www.abes.fr/Connaitre-LABES/Projet-d-etablissement](http://www.abes.fr/Connaitre-LABES/Projet-d-etablissement)

15. Resource Description and Access. Nouveau code de catalogage dont l'adoption en France est à l'étude.

16. <http://fil.abes.fr/?s=qualinca>

17. [www.abes.fr/Media/Fichiers/Footer/Missions/Rapport-CSB-compilation](http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Footer/Missions/Rapport-CSB-compilation)

niques qui demeurent largement ignorées des catalogues traditionnels dont le Sudoc. L'objectif est de disposer d'un signalement national, au niveau du titre et de l'article, à la fois pour les ressources acquises sous forme de licence nationale et les abonnements courants. Cet objectif suppose de nouvelles méthodes et outils, les tentatives d'intégration au Sudoc des ressources électroniques, notamment les abonnements, s'étant avérées peu probantes.

- *Organiser la conservation partagée au niveau régional et national*

Le basculement progressif des abonnements vers leur version électronique pose la question de la conservation du papier, le manque d'espaces de stockage dans les établissements imposant de renoncer à conserver partout les mêmes titres. La conservation partagée constitue une priorité du MESR qui soutient les initiatives régionales et thématiques en s'appuyant sur les capacités de stockage du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et les outils informatiques de l'Abes : le catalogue des publications en série Sudoc-PS et l'application Périscope. L'Abes et le CTLES produiront un document d'orientation sur les méthodes de mise en œuvre des plans de conservation partagée des périodiques.

- *Développer l'achat de ressources numériques*, l'Abes s'étant vu confier la mission de négociier et acheter les ressources selon deux modalités :

- portage de groupements de commandes;
- négociation et achat sous forme de licences nationales dans le cadre d'Istex<sup>18</sup>.

- *Proposer aux établissements un système de gestion mutualisé (SGBM) dans la perspective d'adopter un système de nouvelle génération, s'appuyant sur une solution hébergée dite « dans les nuages »*<sup>19</sup>. Avec ce pro-

jet, l'Abes est appelée à jouer un rôle dans les systèmes locaux alors que son intervention était cantonnée jusqu'à présent au seul système central. Il remet aussi en cause l'outil de gestion du Sudoc, appelé à passer d'une base nationale à une base internationale partagée avec d'autres réseaux ou établissements. Le SGBM aura un fort impact sur les métiers à la fois dans les établissements et à l'Abes.

- Pour la première fois, le *signalement du patrimoine* devient un axe du projet d'établissement avec un plan de financement des rétroconversions dans le Sudoc et Calames s'appuyant sur des priorités scientifiques, ce plan étant étendu au catalogage rétrospectif.

## Prospective et partenariats

Le travail en partenariat est un levier de la réussite de ce projet : avec le CNRS, notamment l'Inist, sur le projet de modernisation du prêt entre bibliothèques, le signalement et l'accès aux ressources électroniques dans le cadre du projet Istex et du hub des métadonnées de la recherche; le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) pour faciliter l'accès aux thèses; le Très Grand Équipement (TGE) Adonis sur la valorisation et l'enrichissement des métadonnées du secteur des sciences humaines et sociales; le consortium Couperin, partenaire privilégié de l'Abes pour l'achat de ressources électroniques; le CTLES pour la conservation partagée. Un autre partenaire naturel est la BnF pour la production de métadonnées, les modalités de l'implémentation en France du code de catalogage RDA, le développement du CCFr (Catalogue collectif de France).

Quant aux partenariats internationaux, ils porteront surtout sur l'implémentation du modèle FRBR, la valorisation des thèses françaises et enfin celle des ressources patrimoniales des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet Istex constitue un exemple emblématique de ce partenariat qui associe l'Abes, le CNRS, Couperin et l'université de Lorraine pour

donner accès à un corpus inégalé de ressources documentaires acquises dans le cadre d'un programme volontariste d'achats sous forme de licences nationales. Ce projet s'inscrit dans le programme des investissements d'avenir initié par le MESR, dont l'ambition est de renforcer la recherche et l'enseignement supérieur français sur la scène mondiale.

Les ressources acquises seront agrégées au sein d'une plateforme nationale apportant une plus-value basée sur le traitement des données en texte intégral. Il s'agit d'un projet de 60 millions d'euros avec une répartition des rôles entre :

- Couperin pour la sélection des offres et leur évaluation;
- l'Abes pour leur négociation, l'organisation des accès et le signalement des ressources;
- l'Inist-CNRS pour la plateforme;
- l'université de Lorraine pour les services à valeur ajoutée à destination des chercheurs.

Istex intègre aussi le signalement des ressources courantes, l'objectif étant de signaler l'intégralité des ressources en ligne disponibles sur le territoire, acquises par Istex ou les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, quel que soit leur mode d'acquisition (licences nationales, abonnements courants souscrits par les établissements). Le signalement des ressources en ligne se fera au niveau le plus pertinent pour l'utilisateur final (article de revues, chapitre ou titre pour les monographies). L'interface publique permettra à l'utilisateur final d'arriver au texte intégral, en fonction des droits ouverts, ou de proposer des alternatives (PEB, *pay-per-view*, etc.) le cas échéant. La plateforme Istex sera directement connectée à ce service.

Spécialiste de la gestion de métadonnées qu'elle souhaite voir réutilisées au maximum, l'Abes se devait d'envoyer un signal fort en matière de libération des données. C'est chose faite depuis le conseil d'administration du 23 novembre 2012 qui a retenu la Licence Ouverte de la mission Etalab pour les données produites par les réseaux Abes. Cette licence permet la réu-

18. Istex : Initiative d'excellence en IST. [www.istex.fr](http://www.istex.fr)

19. Jean Bernon, « Le projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé de l'Abes », *BBF*, 2012, n° 5, p. 61-65. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-05-0061-001>

utilisation libre et gratuite des données. Elle en autorise la reproduction, la redistribution, l'exploitation, y compris à titre commercial en les combinant ou en les incorporant avec d'autres informations ou produits. Elle impose simplement de mentionner la paternité de l'information (clause d'attribution).

Cette licence ne concerne toutefois que les seules notices produites par les réseaux Abes. Elle ne peut pas s'appliquer aux notices dérivées de bases externes qui relèvent de la licence choisie par le producteur de la base. L'Abes s'attachera toutefois à obtenir l'autorisation de ces tiers pour la libre réutilisation de leurs données, dans le cadre de la Licence Ouverte.

Un autre pas nouveau est la participation de l'Abes à des projets de recherche. Avec le projet Qualinca, qui fait suite à SudocAD<sup>20</sup>, l'Abes est engagée dans un projet de recherche d'envergure, par la durée, l'enjeu et les partenaires : Ina, LIRMM (Laboratoire d'informatique, robotique, microélectronique de Montpellier), LRI (Laboratoire de recherche en informatique de Grenoble), LIG (Laboratoire d'informatique de Grenoble). Qualinca, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), s'intéresse à la « qualité et [l']interopérabilité de grands catalogues documentaires », comme le Sudoc ou le catalogue de l'Ina, autre partenaire du projet. Selon le parti pris de Qualinca, la qualité des catalogues tient essentiellement à la qualité des liens : liens externes tels que les préconisés les principes du linked data, mais d'abord liens internes, notamment entre notices bibliographiques et notices d'autorité. En ce sens, Qualinca est en cohérence avec les grandes orientations de l'Abes : ouverture des données, investissement dans les technologies du web sémantique, valorisation des référentiels autour d'IdRef.

Qualinca est bien un projet de recherche, mais la contribution de l'Abes ne se limitera pas à l'apport de données et d'une expertise métier : l'approche théorique sera testée à travers le développement de démonstrateurs qui seront eux-mêmes évalués

en comparant décisions automatiques et décisions humaines.

## L'Abes et l'Aeres

La préparation du contrat 2012-2016 entre l'Abes et le MESR a fourni l'occasion d'un exercice inédit pour l'Agence qui s'est vu évaluée par l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Aeres). Exercice extrêmement salubre qui a permis à l'Agence de se livrer à une auto-évaluation largement corroborée par l'Aeres dans son relevé des points forts et faibles de l'Abes.

L'Aeres a émis plusieurs recommandations :

- « Trouver et mettre en œuvre au plus vite des solutions pour sécuriser la trésorerie de l'Agence dans le cadre de la mission des groupements de commandes, ainsi que pour définir au mieux le périmètre des groupements d'achat des ressources électroniques dès le début des négociations.
- Clarifier, avec la tutelle, la prise en charge à moyen et long terme des personnels contractuels.
- Créer des relations d'échange et de travail direct avec les équipes de direction des établissements, tout en conservant l'appui de la MISTRD et du MESR pour les missions nationales qui lui ont été transférées.
- Développer, en synergie avec les SCD des établissements, une culture de l'évaluation des usages afin de pouvoir analyser si les moyens engagés rendent les services attendus.
- Poursuivre et approfondir la veille à l'échelle internationale sur les réponses apportées par d'autres structures similaires, afin d'affiner ses réponses aux défis rencontrés. »

Si deux de ces recommandations s'adressent plutôt à la tutelle, l'Abes a déjà pris à bras-le-corps la mise en œuvre des autres recommandations :

- Elle est pleinement consciente du défaut d'évaluation qualitative de ses services et applications et prévoit de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 une mission « évaluation » qui en préparera les outils et méthodes.
- La reconnaissance de l'Abes par les universités (au-delà des seuls milieux documentaires) s'est déjà amé-

liorée grâce à la présidence commune de l'Abes et de Couperin, qui a permis de mieux coordonner l'action des deux structures. La reconnaissance de la recherche s'améliorera aussi en associant au conseil d'administration de l'Abes des représentants des organismes de recherche qui en sont aujourd'hui totalement absents et en renforçant la représentation des universités, au niveau des présidences et des SCD.

Cette reconnaissance doit aussi passer par la preuve apportée par l'Abes que son action concerne la recherche et les universités. Certains projets (SGBM) s'y prêtent bien et ont d'ores et déjà permis d'intégrer à la réflexion les organismes de recherche, l'Agence de modernisation des universités et établissements (AMUE), la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), les directions des systèmes d'information d'université (DSI).

- Quant à l'action internationale, elle est déjà très prégnante : l'Abes travaille avec ses homologues des réseaux européens. Elle a accru la visibilité du réseau documentaire de l'enseignement supérieur français en contractualisant avec OCLC pour WorldCat, une autre piste explorée étant celle de TEL (The European Library<sup>21</sup>) avec qui l'Abes a engagé des contacts exploratoires. L'Abes a créé une mission « projets européens » et participe au projet Dariah qui, au travers des applications Theses.fr et IdRef, se propose de croiser nos compétences avec les partenaires européens du projet. L'Abes explore aussi les voies d'échanges professionnels qu'elle estime indispensables dans son secteur car c'est bien au niveau européen qu'émergent les innovations en IST. Les travaux de normalisation, notamment ceux sur RDA, sont également appréhendés au niveau européen : l'Abes est impliquée dans EURIG (European RDA Interest Group) aux côtés de la BnF.

Une réflexion prospective sur l'Abes ne saurait être conclue sans évoquer la récente polémique médiatique

20. [www.abes.fr/Sudoc/Projets-en-cours/SudocAD](http://www.abes.fr/Sudoc/Projets-en-cours/SudocAD)

21. [www.theeuropeanlibrary.org](http://www.theeuropeanlibrary.org)

sur les agences de l'État suscitée par la publication en septembre 2012 du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur *L'État et ses agences*<sup>22</sup>. L'Abes s'est retrouvée épinglée par la presse sans que l'on sache bien à quoi elle devait cet honneur douteux, les médias reprenant en boucle ces accusations pendant une bonne semaine. Voilà qui en dit long sur les dérives d'une presse qui ne prend pas la peine, à quelques rares exceptions près, de vérifier ses sources et se copie sans vergogne. Cette polémique a malheureusement occulté la publication quasi simultanée d'un autre rapport, celui du Conseil d'État sur *Les agences* :

*une nouvelle gestion publique*<sup>23</sup> qui se penche sur les véritables enjeux des agences. Le Conseil d'État a orienté sa réflexion sur le rôle des agences dans les politiques publiques : le constat d'une « agencification » de l'action publique amène légitimement à se poser la question d'une doctrine : les agences, est-ce l'État autrement ou bien un démembrement de l'État ? Le Conseil d'État réhabilite leur rôle : elles sont plus efficaces, plus souples dans l'opérationnel que les administrations traditionnelles. Les avantages des agences sont souvent lus en creux car liés à la lourdeur des règles de gestion de l'administration traditionnelle et aux difficultés de l'État à assurer des missions requérant des expertises de

pointe. La force des agences réside *a contrario* dans leur capacité à se focaliser sur une spécialité, à savoir se doter des expertises requises et à réagir rapidement en raison de leur autonomie de gestion.

L'Abes se reconnaît pleinement dans cette vision du Conseil d'État : souplesse, agilité, adaptation constante, réactivité, expertise, écoute des établissements sont les principes qui dictent sa stratégie et son organisation. C'est aujourd'hui une Abes transformée qui aborde les défis des prochaines années à la fois dans l'étendue de ses missions, de son rôle et de son offre de services. Cette diversification est toutefois maîtrisée et cohérente avec les métiers de l'Agence et ses compétences qui demeurent centrés sur une spécialité, le traitement des métadonnées. ●

22. [www.igf.finances.gouv.fr/webdav/site/igf/shared/Nos\\_Rapports/documents/2012/Agences%20de%20l%27Etat/2011-M-044-01%20Agences%20de%20l%27Etat%202.pdf](http://www.igf.finances.gouv.fr/webdav/site/igf/shared/Nos_Rapports/documents/2012/Agences%20de%20l%27Etat/2011-M-044-01%20Agences%20de%20l%27Etat%202.pdf)

23. [www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/etude-annuelle-2012.html](http://www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/etude-annuelle-2012.html)

Décembre 2012